



Résumé d'entretien : Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada

Contexte

Le très honorable Justin Trudeau est actuellement le 23^e premier ministre du Canada. Il est premier ministre depuis le 4 novembre 2015 et le chef du Parti libéral du Canada depuis le 14 avril 2013.

Le premier ministre a été interviewé, le 9 septembre 2022, par Shantona Chaudhury, Gordon Cameron, Yves Côté, Alexandra Heine, Dahlia Shuhaibar et Nusra Khan. Les questions relatives au présent résumé doivent être envoyées à madame Chaudhury.

Les hauts responsables du Cabinet du premier ministre (**CPM**) ont été interviewés séparément par la Commission. Le présent résumé de l'entrevue doit être lu de concert avec le résumé d'entretien avec ces derniers témoins, le rapport institutionnel du CPM, le résumé d'entretien de la Commission avec le greffier et le sous-greffier du Conseil privé, ainsi que le rapport institutionnel du Bureau du Conseil privé (**BCP**). Le présent préambule et le texte entre crochets qui suit sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission à l'intention du lecteur.

Le présent résumé d'entretien n'est rien de plus qu'un résumé, et il ne comprend pas tout ce dont le premier ministre a parlé durant son entrevue et ne résume pas l'intégralité des faits dans l'affaire en cours. Puisque la structure du résumé diffère dans une certaine mesure de la structure de l'entrevue, le contexte dans lequel le premier ministre a fait certaines remarques et l'importance (ou l'absence d'importance) qu'il a mise sur diverses questions pourraient ne pas se refléter dans le résumé.

Travaux de la Commission

Le premier ministre a indiqué que les travaux de la présente Commission sont importants pour deux raisons.

Premièrement, il y a des récits différents de ce qui est arrivé, certains ayant été façonnés par la mésinformation ou la désinformation. La plupart des Canadiens verront le rapport de la Commission comme le dossier historique des événements de janvier et février 2022 et de la décision du gouvernement d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. Le premier ministre a mentionné que sa décision de renoncer partiellement au secret du Cabinet dans ce contexte a été motivée par son opinion que la Commission et les Canadiens devraient savoir quels renseignements étaient à la disposition du gouvernement, pour que tous puissent comprendre les circonstances auxquelles faisaient face le pays de même que le fondement de la décision. Grâce à ces



renseignements, les Canadiens pourront se faire leur propre opinion pour déterminer si la décision d'invoquer la *Loi* était raisonnable.

Deuxièmement, bien qu'elle ait été adoptée dans les années 1980, la *Loi sur les mesures d'urgence* n'avait jamais été invoquée jusqu'ici. Par conséquent, le premier ministre et le Cabinet n'ont pas eu de guide lorsqu'ils envisageaient d'invoquer la *Loi*. Le premier ministre espère qu'un futur premier ministre pourra consulter le rapport de la Commission pour le guider dans sa décision.

Le convoi et les manifestations

Le premier ministre a expliqué qu'en tant que résident d'Ottawa, il est d'avis que les événements se sont déroulés sur trois fins de semaine, de la fin janvier à la mi-février 2022.

Première fin de semaine des manifestations (29 et 30 janvier)

Le premier ministre a été informé des manifestations du convoi dans les jours qui ont précédé la première fin de semaine. Il a expliqué qu'il ne savait pas à quoi s'attendre, mais que la colère et la violence qu'il a vues et que d'autres ont aussi vues durant la campagne électorale de 2021 étaient bien fraîches dans son esprit.

Lorsque questionné sur les divergences entre ce qu'il entendait aux séances d'information officielles et ce que lui disait son personnel politique, le premier ministre a commenté que ce que le personnel du CPM voyait dans les médias sociaux reflétait une motivation beaucoup plus profonde et sérieuse que ce à quoi pouvait s'attendre le gouvernement selon les services de police.

Le premier ministre a expliqué que, durant la campagne, lui et son personnel politique ont observé un degré de colère, de violence, de racisme et de misogynie dans les discours du public qui était saisissant, à son avis. Son personnel et les agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), particulièrement les femmes et les personnes racisées, ont fait l'objet de violence et de menaces horribles. Il a indiqué que les fonctionnaires à Ottawa et le personnel politique qui n'était pas avec lui pendant le parcours de campagne n'ont pas vécu ces situations et ceux-ci ne comprenaient donc pas entièrement leur intensité. Il a aussi constaté que le nombre de manifestants venus à Ottawa était beaucoup plus élevé que ce à quoi les services de police s'attendaient.

Le premier ministre a reçu de nombreuses questions de ses collègues, de journalistes et de députés locaux concernant les perturbations vécues par les citoyens ainsi que les préoccupations liées à la sécurité des représentants gouvernementaux et des représentants de la presse. Les médias nationaux faisaient des reportages laissant entendre que le gouvernement fédéral devait agir, en posant des questions comme « À



quel moment le Service de police d'Ottawa interviendra-t-il? » et « Est-il en mesure de gérer la situation? ».

Malgré son inquiétude, le premier ministre comprenait que l'occupation relevait de la compétence de la police, notamment, le Service de police d'Ottawa (**SPO**). Il se rappelle avoir demandé à son équipe (y compris les fonctionnaires et les ministres) de s'assurer que le SPO avait les ressources et les outils nécessaires pour gérer adéquatement la manifestation. Il était ravi que le ministre Blair [le ministre de la Protection civile et le président du Conseil privé de la Reine (à l'époque)] fût impliqué, compte tenu de son expérience liée au maintien de l'ordre public lors de manifestations¹. En raison de son expérience, le ministre Blair savait comment donner un soutien adéquat au corps policier de compétence et pouvait dire au gouvernement comment l'intervention policière se déroulait.

Néanmoins, le premier ministre était inquiet, particulièrement en raison des messages ouvertement violents utilisés en ligne par les manifestants. En raison des expériences qu'ils ont vécues pendant le parcours de campagne, le premier ministre et son personnel politique étaient quelque peu sceptiques quant aux assurances données par le SPO que ce dernier pourrait gérer adéquatement la manifestation par l'intermédiaire de liens avec les organisateurs du convoi et que les manifestants suivraient la méthode de manifestation habituelle à Ottawa, à savoir manifester et partir après un jour ou deux.

Deuxième fin de semaine des manifestations (5 et 6 février)

Le premier ministre se rappelle que la deuxième fin de semaine était pire que la première. Il se rappelle que les manifestants avaient installé des jacuzzis, des campements et une scène sur la rue Wellington. Selon le premier ministre, par la deuxième fin de semaine, il était clair que le corps policier n'avait pas la capacité de mettre fin à la situation à Ottawa.

À ce point, le convoi faisait rouler les camions au ralenti et avait bloqué plusieurs points d'entrée, y compris au pont Ambassador (à Windsor), à Coutts (Alberta) et au pont Bluewater (à Sarnia) et plus de convois convergeaient vers Ottawa de partout au pays. Il y a eu des menaces de violence à Coutts, et des préoccupations réelles quant à la sécurité des policiers. Le SPO a indiqué qu'il y avait beaucoup plus de manifestants que d'agents sur les lieux des manifestations.

Le premier ministre a mentionné que tout espoir que l'occupation d'Ottawa soit réglée facilement s'était dissipé, et les choses chauffaient de plus en plus ailleurs.

¹ [Le ministre Blair a été le chef du Service de police de Toronto d'avril 2005 à avril 2015 et il a supervisé, entre autres troubles importants à l'ordre public, le maintien de l'ordre des manifestations du G20 en juin 2010, à Toronto. Le ministre Blair a présidé le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences qui s'est réuni les 3, 6 et 8 février pour discuter des manifestations.]



Troisième fin de semaine des manifestations (12 et 13 février)

Durant la semaine du 7 février, l'occupation d'Ottawa s'est poursuivie, et il y avait des blocages à Coutts, à Emerson et au pont Ambassador, de même que des blocages récurrents ailleurs, on avait arrêté définitivement le flux commercial au pont Ambassador, et il y avait considérablement plus de discours violents en ligne. Selon certaines informations, les bloqueurs à Windsor, à Coutts et dans d'autres provinces agissaient de concert avec les manifestants à Ottawa. On a demandé au premier ministre de décrire la situation des 11 et 12 février. Il a expliqué que des convois arrivaient à Ottawa de partout au pays et qu'il y avait une zone de préparation à Gatineau. Il y avait de nouveaux défis à de nouveaux points d'entrée (dont en Colombie-Britannique), des menaces de blocages à Lacolle (Québec) et de nouveaux problèmes dans l'est du Canada. On sentait que les manifestants étaient tactiques et stratégiques et qu'ils savaient comment tirer avantage des allers et des retours; si, par exemple, ils quittaient un point d'entrée dans le sud-ouest de l'Ontario, ils pouvaient se déplacer à un autre endroit comme à Fort Erie.

Le premier ministre a indiqué qu'à son avis, il ne s'agissait pas d'une manifestation pacifique. Selon lui, si une manifestation menace d'avoir recours à la violence si un organisme d'application de la loi prend des mesures pour adresser une conduite illégale, ce n'est pas pacifique. Il a aussi indiqué que l'un des objectifs énoncés par certains manifestants était de remplacer le gouvernement avec un comité choisi par eux. Pas plus que six mois auparavant, en septembre 2021, la population canadienne avait été consultée lors de l'élection générale et elle appuyait massivement les partis qui étaient en faveur des vaccins et des restrictions. Mais certains des gens qui étaient mécontents du résultat des élections voulaient que le gouvernement soit renversé et étaient prêts à compromettre et à menacer la sécurité et la stabilité des Canadiens jusqu'au renversement du gouvernement.

Le premier ministre a observé que la prise de décision impliquait en grande partie que le gouvernement fasse preuve de jugement pour déterminer le moment propice. Si le gouvernement avait invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* après la première fin de semaine, les gens auraient dit que c'était trop tôt. Si le gouvernement avait attendu à la sixième fin de semaine, ils auraient dit qu'il avait trop attendu. Le corps policier a été pris par surprise par les événements de la première fin de semaine. La deuxième fin de semaine, il était devenu évident que le corps policier n'était pas en mesure d'y mettre fin. La situation n'avait toujours pas été réglée la troisième fin de semaine, grâce aux outils et ressources en place. C'est à ce moment que le premier ministre et le Cabinet ont estimé que c'était le bon moment.

Défis à Ottawa

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi, selon lui, Ottawa n'avait pas été en mesure de gérer efficacement les manifestations, le premier ministre a soulevé trois points.



Premièrement, il a dit que la leçon apprise était de ne pas laisser les camions se stationner, car il était plus difficile de les déplacer. Il a indiqué que les décideurs à Toronto et à Québec ont tenu compte de cette leçon.

Deuxièmement, il était évident que le SPO avait besoin de plus de ressources. Il a indiqué qu'on aurait dit qu'il semblait y avoir eu une rupture des communications entre le SPO et la Ville d'Ottawa. Il n'était pas clair, par exemple, si la demande du maire d'obtenir des policiers additionnels avait été faite avec l'appui du SPO ou de la Commission des services policiers d'Ottawa (CSPO).

Troisièmement, d'anciens agents de la GRC et des Forces armées canadiennes (FAC) participaient aux manifestations, qui montraient aux manifestants comment épuiser les ressources policières, ce qui a créé des difficultés opérationnelles pour le SPO. Le premier ministre a reçu des informations des hauts dirigeants des organismes de sécurité nationale (y compris le Conseiller à la sécurité nationale et au renseignement et le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité) indiquant que ces anciens agents donnaient une orientation stratégique et tiraient parti de bonnes relations avec la police, ce qui empêchait le SPO d'avoir recours aux tactiques typiques de gestion des manifestations dans ses interventions.

Il a ajouté que la manifestation à Ottawa était un catalyseur d'énergie qui motivait et amplifiait les manifestations à d'autres endroits partout au pays, dont les blocages aux frontières. L'occupation d'Ottawa a inspiré et a encouragé les manifestants ailleurs.

Réponse de l'Ontario aux manifestations

Le premier ministre a indiqué que la décision de l'Ontario d'invoquer sa propre loi d'urgence le vendredi 11 février a été utile. Lors des conversations tenues au début des manifestations entre les représentants du gouvernement fédéral et les représentants de l'Ontario, l'Ontario était réticent à s'impliquer, car il était d'avis qu'il s'agissait d'un « problème propre à Ottawa » et, donc, un problème fédéral. Le premier ministre a trouvé cela frustrant, car la Ville d'Ottawa relève de la compétence de l'Ontario. L'ordre d'intervention aurait dû suivre la hiérarchie suivante : gouvernement municipal, gouvernement provincial et gouvernement fédéral. Il a insisté que la position de l'Ontario a rendu difficile la résolution de l'occupation du centre-ville d'Ottawa.

Le premier ministre a indiqué que la position de l'Ontario a changé en raison du blocage du pont Ambassador, à Windsor. Le premier ministre Ford a dit que le blocage du pont Ambassador et l'occupation d'Ottawa étaient des sources de grande frustration et d'inquiétude. Il a dit au premier ministre qu'il planifiait révoquer les assurances et les permis des participants, mais que l'efficacité des pouvoirs d'urgence de l'Ontario était limitée, car de nombreux camions impliqués étaient enregistrés et immatriculés dans



d'autres provinces. Par conséquent, une intervention fédérale était d'autant plus évidente selon le premier ministre.

Mobilisation internationale

Le premier ministre a eu plusieurs conversations avec des représentants d'autres pays pendant les manifestations. Il se rappelle que les conversations visaient essentiellement à rassurer les partenaires internationaux du Canada que les manifestations étaient sous contrôle ainsi qu'à indiquer qu'il ne s'agissait pas d'un problème quel seul le Canada éprouvait. Durant ces conversations, il a insisté sur le fait qu'il y avait une hausse de manifestations antigouvernementales dans des démocraties du monde entier. Il a raconté une anecdote où le chancelier allemand Olaf Scholz a fait remarquer, durant une visite au Canada, que les manifestants antigouvernementaux à l'extérieur du lieu d'événement ressemblaient drôlement aux manifestants de son pays.

Lorsqu'on lui a demandé si la situation en Ukraine qui se déroulait en même temps que les manifestations avait un impact direct sur la réponse du gouvernement au convoi, le premier ministre a répondu que non. Cependant, il a fait remarquer qu'il y avait beaucoup d'aspects communs entre les deux événements, comme le rôle de la désinformation et de la désinformation, l'amplification du discours dans les médias sociaux et l'exploitation du sentiment de division.

Appel avec le président Biden

Le premier ministre a eu un appel téléphonique avec le président des États-Unis ayant trait aux blocages. Le premier ministre a expliqué que l'appel a été court, que le président était impliqué en raison de l'arrêt du flux commercial et des déplacements au Michigan, et qu'il a transmis deux messages au président.

Premièrement, le premier ministre a rassuré le président Biden qu'il prenait au sérieux les manifestations et qu'il cherchait des ressources et des solutions. Le premier ministre voulait que le président sache que le Canada était toujours un partenaire commercial fiable pour les États-Unis. Le premier ministre a indiqué dans son entrevue qu'il y avait un danger réel de resserrement des frontières entre le Canada et les États-Unis, ce qui aurait eu des conséquences catastrophiques pour les Canadiens.

Deuxièmement, le premier ministre a soulevé le point que le problème n'était pas unique au Canada. Il a informé le président Biden que le centre d'appels 911 de la Ville d'Ottawa avait été submergé d'appels des États-Unis, qu'une grande partie du financement du convoi provenait des États-Unis et qu'une bonne partie de l'amplification de la désinformation était facilitée par des Américains dans les médias sociaux et des chaînes de télévision comme *Fox News*. Ils montraient leur force au Canada, mais ils parlaient de



faire de même aux États-Unis. On entendait dire qu'il y aurait des convois similaires pour le Super Bowl.

Le premier ministre s'est rappelé que le président Biden était aussi inquiet de la montée de l'extrémisme dans les deux pays, et que cela minait la foi dans les institutions publiques.

Le groupe d'intervention en cas d'incident

Le 10 février 2022, le premier ministre a convoqué le groupe d'intervention en cas d'incident (**GII**). Le GII est un comité d'urgence qui est convoqué en cas de crise nationale. Il est formé de ministres de la Couronne et de hauts fonctionnaires. Le premier ministre a présidé les réunions du GII. Le 10 février, la situation à Ottawa, conjuguée à la situation au pont Ambassador et aux blocages des frontières, à la menace de blocages additionnels et au sentiment de réussites perçues qui encourageait les manifestants à poursuivre sur leur lancée, ont tous contribué à la convocation du GII.

Selon le premier ministre, la situation exigeait une intervention nationale. Le GII avait pour but de déterminer quels outils et quelles ressources avait le gouvernement pour répondre à la situation, ce qui serait nécessaire pour y répondre et ce que le gouvernement pouvait faire en vertu de tous les pouvoirs existants (ou déterminer si de nouveaux pouvoirs étaient nécessaires, soit en vertu d'une loi spéciale ou de la *Loi sur les mesures d'urgence*). Le GII a aussi été conçu pour aller au fond des informations contradictoires des demandes d'aide présentées par le SPO, par exemple.

Les réunions du GII

À la première réunion du GII tenue le 10 février, le premier ministre a demandé à ses collègues ministériels ce que le gouvernement fédéral pouvait faire pour résoudre la crise. Ils ont discuté de deux options ou « pistes de solution » d'intervention fédérale. La « piste de solution 1 » comprenait des options possibles aux termes de lois existantes, tandis que la « piste de solution 2 » consistait en des options possibles en vertu d'une nouvelle loi ou par l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Aux trois premières réunions du GII, le premier ministre s'est concentré sur ce dont on avait besoin pour résoudre la situation, c'est-à-dire si on avait besoin de plus de policiers pour appliquer les lois existantes, ou si les policiers avaient besoin d'autres outils pour appliquer ces lois. Par exemple, le GII a étudié la possibilité d'adopter une loi spéciale pour forcer les conducteurs de dépanneuses d'exécuter leurs contrats gouvernementaux. En fin de compte, il a été déterminé que le processus législatif (jusqu'à la sanction royale, y compris cette étape) aurait pris des semaines. Par conséquent, le GII a déterminé que si les corps policiers avaient besoin de nouveaux pouvoirs législatifs, l'intervention nécessiterait l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.



Proposition de coopération

Des questions ont été posées au premier ministre sur la proposition de coopération préparée par le sous-ministre de la Sécurité publique Robert Stewart (**SM Stewart**), dans laquelle on demandait essentiellement un mandat de négocier avec les manifestants.

Le premier ministre a expliqué qu'il a posé des questions de base au sujet de la proposition de coopération, par exemple, avec qui le gouvernement négocierait, dans quelle mesure le gouvernement pouvait-il avoir confiance que le représentant donnerait suite aux points négociés, ce que le gouvernement pouvait offrir aux manifestants, étant donné que leur objectif énoncé était de renverser les mesures de politique publique, et les points de négociation du gouvernement. Personne ne pouvait lui donner de réponse. En ce sens, le premier ministre a fait remarquer que la proposition de coopération n'était pas réellement un plan, mais seulement une idée non développée. Il a aussi indiqué que l'offre de l'Ontario de négocier avec les auteurs des blocages au pont Ambassador a été rejetée, et bien qu'il ne connaisse pas les détails, il était au courant des tentatives antérieures de négocier avec les manifestants à Ottawa qui n'ont donné aucun résultat. Il a indiqué que le SPO avait fait de multiples tentatives de coopération, qui avaient été chaque fois rejetées. Selon lui, les personnes impliquées avaient démontré qu'ils ne désiraient pas négocier, ou n'étaient pas en mesure d'y donner suite.

À ce moment, plus de convois se déplaçaient vers Ottawa de partout au pays et de nouveaux défis se posaient à d'autres points d'entrée. On avait le sentiment que les manifestants adoptaient une approche tactique, et que s'ils quittaient un point, ils ne feraient que se déplacer vers un autre, créant ainsi une situation donnant l'impression de jouer « au jeu de la taupe ». En même temps, le premier ministre avait des préoccupations réelles, entre autres, il s'inquiétait des éléments armés à Coutts, ainsi que des enfants et des armes à feu, ou autres armes, qui auraient pu se trouver dans les camions à Ottawa.

Selon le premier ministre, sans intervention solide, claire et concertée, la crise se poursuivrait.

La Loi sur les mesures d'urgence

Utilisation de la définition du SCRS de menace à la sécurité du Canada

Le premier ministre a indiqué que pendant les trois fins de semaine des événements liés au convoi, le SCRS faisait ressortir le point qu'il y avait des adhérents à l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) dans le convoi et qui amplifiaient le convoi.

Il a indiqué que le SCRS n'a pas nécessairement les bons outils, le mandat ou même l'état d'esprit pour répondre à la menace à laquelle faisait face le Canada à ce moment. Il a mentionné que le SCRS a un mandat très précis et que, lorsqu'il détermine s'il y a



une menace à la sécurité du Canada, il le fait dans le but d'obtenir un mandat ou une autorisation d'écoute électronique ou pour autoriser une enquête d'une cible précise.

Le premier ministre a indiqué que le SCRS n'est pas chargé de déterminer si un état d'urgence existe et que les facteurs sur lesquels se penche le SCRS à l'interne à ses propres fins ne cadrent pas avec la situation à laquelle nous faisons face. En vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, c'est le gouverneur en conseil qui décide. L'information qu'a fournie le SCRS n'était qu'un des nombreux points de vue fournis au Cabinet; ces points de vue comprenaient ceux fournis par la GRC, le Conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, Transports Canada et d'autres gouvernements et organismes fédéraux. En fin de compte, le gouvernement a décidé d'invoquer la *Loi*.

Le SCRS a été mis à l'épreuve au cours des dernières années par la menace de terrorisme interne, car il n'a pas été conçu pour y répondre. Il a fait remarquer que le SCRS a une capacité limitée de mener des opérations en territoire canadien ou contre des Canadiens.

Le premier ministre a dit qu'à son avis, les menaces économiques peuvent déclencher des menaces pour la sécurité nationale. Il a indiqué qu'un préjudice économique peut engendrer des troubles civils, utilisant comme parallèle l'Ukraine et ce que fait la Russie avec le gaz naturel en Europe pour expliquer comment des tactiques économiques peuvent déclencher des urgences nationales. Par contre, les menaces économiques ne sont pas toujours des menaces pour la sécurité nationale. Il a fait remarquer que l'ancien président Donald Trump s'est fié à tort à la définition de menace à la sécurité nationale pour justifier les tarifs américains sur les importations d'acier du Canada en 2018.

Or, le premier ministre a clairement indiqué que la menace à laquelle le Canada faisait face n'était pas simplement une menace économique. Il a souligné qu'il y avait des menaces directes de violence physique, par exemple, une menace de violence contre les policiers si ces derniers tentaient de démanteler les blocages.

Le premier ministre a remarqué qu'il était réticent à invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. Durant la pandémie de COVID-19, les médias et le public faisaient considérablement pression pour avoir recours à la *Loi*, surtout vers mars 2020. Le gouvernement fédéral a envisagé une déclaration de sinistre en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les mesures d'urgence* et a consulté longuement avec les provinces concernant la *Loi sur les mesures d'urgence* à ce moment. En fin de compte, le premier ministre a conclu que, bien que la pandémie soit une urgence nationale, la *Loi sur les mesures d'urgence* ne pouvait pas offrir de capacité ou de pouvoir que les provinces n'avaient pas déjà, et la *Loi* n'a pas été invoquée.



Consultation avec les provinces et réunion des premiers ministres

À 10 h 20, le 14 février 2022, le premier ministre a convoqué une réunion des premiers ministres (**RPM**) pour discuter de la possible invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Le premier ministre s'est rappelé que les perspectives des provinces et des territoires variaient considérablement. Certains premiers ministres provinciaux et territoriaux ont laissé entendre que le premier ministre ne devrait invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* qu'en Ontario, ne tenant pas compte qu'il s'agissait d'une urgence nationale. Le premier ministre a souligné que les camions à Ottawa venaient des quatre coins du pays, qu'il y avait des installations à Gatineau et qu'il y avait des problèmes à des points d'entrée dans plusieurs provinces. Le premier ministre a indiqué que certains premiers ministres avaient pressé le gouvernement fédéral d'agir et de les aider, mais s'opposaient néanmoins à l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* durant la discussion à la RPM. L'Ontario, d'autre part, appuyait fortement l'invocation de la *Loi*. Le premier ministre a indiqué que certaines provinces avaient exprimé leur opposition à la *Loi sur les mesures d'urgence* lors de la RPM, puis ont eu recours à des mesures prévues par cette loi pour les aider à mettre fin à des activités liées aux manifestations dans leur province.

Le premier ministre a dit qu'il était ouvert à entendre que les premiers ministres avaient une solution et qu'il n'avait pas besoin d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. Il n'a entendu aucune solution en ce sens. Le premier ministre a fait remarquer qu'on avait déjà tenu compte des préoccupations soulevées par quelques premiers ministres, y compris le risque que l'invocation de la *Loi* enflamme la situation.

Conséquence de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*

Le premier ministre a expliqué que la décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* pesait sur lui, car ce n'est pas quelque chose qu'il voulait faire. Il a indiqué que la priorité du gouvernement fédéral au moment d'invoquer la *Loi* était de prendre les mesures adoptées en vertu de la *Loi* qui ne portaient que sur l'urgence, de façon proportionnelle et d'une manière limitée dans le temps.

Le premier ministre a indiqué que des personnes diffusaient le message que le gouvernement avait suspendu des libertés civiles depuis l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, qu'il avait eu recours à de la violence contre des manifestants pacifiques et qu'il avait suspendu la démocratie, ce qui n'a pas été le cas. Il y a des gens qui considèrent ce message comme une confirmation que le gouvernement est illégitime et traître.



Réflexions et considérations futures

Mésinformation, désinformation et troubles civils

Le premier ministre a fait remarquer que le mouvement de manifestations reflétait la hausse de mésinformation et de désinformation au Canada et dans le monde entier. Il a indiqué que nous traversons une période très difficile en ce moment : notre système démocratique est conçu en fonction du concept d'échange d'idées et d'un parti d'opposition dont le travail est de trouver une faille dans ces idées, pour forcer les gouvernements à penser à tous les détails et à être en mesure de défendre sa décision. Le problème survient lorsque les désaccords sont fondés sur des faussetés ou des faits erronés, ce qui rend difficile de tenir un débat réel et de discuter véritablement d'idées. Le gouvernement croit en la liberté d'expression. Mais, avec les médias sociaux, il y a une nouvelle façon de fomentier la colère et la haine qui ne ressemble à rien de ce qu'on a vu auparavant, qui est difficile à contrer, et cela déstabilise notre démocratie. Il a donné l'exemple de sites Web usurpés qui ont l'air réels. Notre société perd une base commune qui est essentielle pour tenir un solide débat dans une démocratie diversifiée. Le premier ministre a indiqué qu'il ne s'agit pas d'un problème facile à régler, mais qu'il espère que la Commission soulignera le rôle que l'amplification de la mésinformation a joué dans le convoi.

Le premier ministre a insisté sur le fait que les gouvernements doivent absolument prendre au sérieux le discours en ligne. Il a indiqué aussi que de nombreuses personnes ont ignoré les objectifs énoncés des manifestants, comme celui selon lequel ils souhaitaient que la gouverneure générale du Canada renverse le gouvernement. Peut-être que certains sympathisants ne connaissaient pas bien les objectifs des manifestants. Mais il reste que certaines personnes disaient qu'elles ne partiraient pas jusqu'à ce que cela se produise et qu'elles étaient prêtes à perturber la sécurité des Canadiens pour atteindre cet objectif.

Le premier ministre a indiqué que les plateformes de média social ont le pouvoir d'amplifier et d'inciter des incidents disparates de haine et de violence. Par exemple, l'attaque à la fourgonnette à Toronto en 2018 et la fusillade dans une mosquée de Québec en 2017 ont toutes les deux été perpétrées par des individus qui ont été motivés à agir à la suite de leur participation à des forums extrémistes dans les médias sociaux.

On a demandé au premier ministre s'il pensait que la fréquence des urgences nationales augmenterait au cours des prochaines années, en raison de la menace accrue des changements climatiques et de l'intensification des troubles sociaux. Le premier ministre a reconnu que les dernières années ont été difficiles pour les Canadiens. Non seulement en raison de la pandémie, mais aussi en raison de l'injustice raciale que le mouvement Black Lives Matter a fait ressortir, des changements climatiques, des feux de forêt, des inondations et du retour de la guerre en Europe. Il a indiqué que le monde change



rapidement et de façon déstabilisante. Il a dit qu'il y avait deux façons de gérer cela. Certains uniront leurs efforts, comme les Canadiens l'ont fait pendant la pandémie. D'autres pourraient se sentir isolés et exclus. Il a dit que des troubles civils étaient possibles, mais il espérait que ça ne se produise pas. Le premier ministre a fait savoir que la *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée en tant que réponse précise qui était nécessaire dans des circonstances particulières. Il espère que des leçons suffisantes ont été apprises, que la police sait maintenant comment faire pour s'assurer que cela ne se produise pas à nouveau.

Confiance dans les institutions publiques

Le premier ministre a aussi exprimé sa préoccupation quant à la perte de la confiance du public dans les gouvernements et institutions. Les manifestations soutenues et les activités liées au convoi de janvier et de février 2022 ont contribué à cette perte de confiance; les résidents d'Ottawa et la population du pays entier ont vécu trois fins de semaine de chaos, et leur confiance dans le fait que leur pays était un endroit pacifique, où il y a de l'ordre, une bonne gouvernance et une primauté du droit, a été ébranlée. Il y a eu un sentiment de honte alors que la réputation du pays sur la scène internationale s'entachait, et un sentiment que « le centre ne tenait pas ». Les gens voyaient que le pays n'était pas en mesure de gérer des fonctions de base comme faire passer des biens à la frontière. Il se rappelle que l'occupation d'Ottawa a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique par la presse internationale.

Il y a eu un moment où il est devenu évident pour le premier ministre que, si le gouvernement n'agissait pas d'une manière compétente et décisive pour défendre les lois, les institutions et les infrastructures essentielles du pays, la perte de confiance dans les institutions publiques aurait des effets à long terme. Le premier ministre a dit qu'il comprenait qu'il ferait face à des contrecoups politiques, ainsi qu'à une augmentation des menaces contre lui personnellement, s'il invoquait la *Loi*. Or, à son avis, invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* d'une manière adéquate, limitée dans le temps et responsable, et l'utiliser principalement comme un moyen de dissuasion et pour encourager les gens à retourner librement à la maison, cadrerait avec le genre de pays qu'est le Canada et contribuait à restaurer la confiance publique. Il était prêt à subir les insultes, les menaces et les contrecoups associés à l'invocation de la *Loi* pour protéger cette confiance.